



Arrêté
Pour empiètement sur la chaussée
Sur le D760-rue des Quatre Vents

Le Maire de la commune de l'Île Bouchard,

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,
VU la demande du 1 juillet 2026 de Madame HEMON Nathalie, de la société Bouygues E&S Indre-et-Loire, domiciliée chez TSA 70011, chez Sogelink 69134 à Dardilly,
CONSIDÉRANT que les travaux auront lieu du lundi 13 juillet 2026 au vendredi 24 juillet 2026,
CONSIDÉRANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

ARRÊTÉ

Article 1 : Dans le cadre des travaux de la circulation, un empiètement sur la chaussée sera effectué du lundi 13 juillet 2026 au vendredi 24 juillet 2026, sur le D760-rue des Quatre Vents 37220 à l'Île Bouchard par l'entreprise Bouygues E&S Indre-et-Loire demeurant chez TSA 70011, chez Sogelink 69134 à Dardilly.

Article 2 : Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- interdiction de dépasser ;
- interdiction de stationner.

Article 3 : La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mis en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

Article 4 : Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de l'Île Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'Île Bouchard, l'ASVP de l'Île Bouchard, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Île Bouchard le 7 juillet 2026

Arrêté n° 2026-07-121	
PUBLIÉ LE	07/07/2026
ACTE EXÉCUTOIRE	

Le Maire,
Nathalie VIGNEAU